

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵏⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵓⵔ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵏⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵓⵔ
ⵏ ⵏⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵓⵔ ⵏ ⵏⵓⵔ
ⵏ ⵏⵓⵔ ⵏ ⵓⵎⵓⵔ ⵏ ⵏⵓⵔ



المملكة المغربية
وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتنمية القروية والمياه والغابات
كتابة الكولة المكلفة بالصيد البحري

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Secrétariat d'Etat Chargé de la Pêche Maritime

Agadir, le 06 février 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature d'un protocole de coopération entre le Maroc et la Libye dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture sous la présidence de Madame Zakia Driouich, Secrétaire d'État chargée de la pêche maritime du Royaume du Maroc et Monsieur Adel Sultan, Ministre des ressources marines de l'Etat de Libye

Mme Zakia Driouich, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Chargée de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc et Son Excellence, Monsieur Adel Sultan, Ministre libyen des ressources marines ont procédé à la signature d'un protocole de coopération dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture, et ce le 06 février 2025 en marge du Salon d'Halieutis.

La signature de cet accord témoigne de la volonté du Maroc sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste et son Excellence le Président du Conseil présidentiel de la Libye M.Mohamed Al-Menfi en vue de renforcer leur coopération sectorielle et de développer des partenariats mutuellement bénéfiques en faveur d'une gestion durable des ressources halieutiques et du développement de leurs économies bleues respectives.

Ce protocole s'inscrit également dans le cadre de la volonté commune des deux pays en vue de renforcer leurs relations historiques d'amitié et de coopération, en mettant l'accent sur le développement durable du secteur halieutique. Conscients du rôle stratégique de la pêche et de l'aquaculture dans le développement économique et social, ainsi que de leur contribution à la sécurité alimentaire, le Maroc et la Libye ont convenu d'un cadre structurant pour une collaboration renforcée.

Les principales dispositions du protocole portent sur plusieurs axes stratégiques : le renforcement des capacités par des formations et échanges d'expertise, la coopération scientifique à travers des recherches conjointes, l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits de la mer, ainsi que le suivi et le contrôle des activités de pêche. Il encourage aussi les investissements communs entre acteurs économiques et la coordination dans les instances internationales pour défendre des intérêts partagés.

Ce protocole, conclu pour une durée initiale de cinq ans et renouvelable par tacite reconduction, institue une commission mixte chargée du suivi de sa mise en œuvre et de l'évaluation des actions entreprises.



B.P : 476 Agdal, Rabat

Fax : (0537) 688 263

الفاكس:

Tél : (0537) 68 82 61/62

الهاتف:

ص. ب: 476 أكدال، الرباط المغرب





B.P : 476 Agdal, Rabat

Fax : (0537) 688 263

الفاكس:

Tél :

ص. ب: 476 أكدال، الرباط المغرب
(0537) 68 82 61/62

الهاتف:

